

Page 1/8

Fiche signalétique

FDS n°: A-10196 Toner - Black

Date d'émission 2017-01-19 Date de révision 2023-06-21 Version 3

Actif

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit

Tonique pour Xerox® VersaLink B400, Xerox® VersaLink B405

Multifunction Printer

106R03580, 106R03581, 106R03582, 106R03583, 106R03584, 106R03585, 106R03586 N° de pièce

Couleur Noir Substance/mélange pur Mélange

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression xérographique

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabriqué par : Xerox Corporation

Webster, NY 14580

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Personne à contacter Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité

askxerox@xerox.com Adresse de courriel

Numéro de téléphone en cas Informations surete (800)275-9376

d'urgence Chemical Emergency only (Chemtrec) (800) 424-9300

Pour le document le plus récent https://safetysheets.business.xerox.com

IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Ce produit ne contient aucun ingrédient dangereux répondant au seuil de classification du mélange.

Cartouches et contenants scellés utilisés par le client

Classification des risques de

I'OSHA

Même si ce produit n'est pas considéré dangereux selon la Norme de communication des risques OSHA (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des renseignements utiles pour la manipulation sécuritaire et la bonne utilisation du produit. La présente fiche devrait être conservée et mise à la disposition des employés et des autres utilisateurs de ce

produit.

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur Aucun

Mentions de danger Aucun requis

Conseils de prudence Aucun requis



FDS n°: A-10196 Toner - Black Page 2/8

Autres dangers

Pas PBT selon REACH annexe XIII

Peut former un mélange explosible d'air et de poussières en cas de dispersion

COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Classification SGH	Mentions de danger
Résine	Propriétaire	70-90		
Cire de paraffine	8002-74-2	1-10		
Noir de carbone	1333-86-4	1-10		
Le dioxyde de titane	13463-67-7	<1	Carc (Inhal) 2	H351

[&]quot;--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Texte intégral des énoncés H; voir la section 16

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures pour les premiers secours

Conseils généraux À usage externe seulement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe,

consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en

consultation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute

lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes

Contact avec la peau Laver la peau à l'eau et au savon Inhalation Amener la victime à l'air libre

Ingestion Rincer la bouche avec de l'eau et boire beaucoup d'eau ou de lait par la suite

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Toxicité aiguë

Yeux Aucun effet connu
Peau Aucun effet connu
Inhalation Aucun effet connu
Ingestion Aucun effet connu

Toxicité chronique Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation

Symptômes principaux Une exposition excessive peut provoquer:

légère irritation des voies respiratoires similaire à la poussière de la nuisance

Troubles médicaux aggravés Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Protection des sauveteurs Aucun équipement de protection particulier requis

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser une pulvérisation d'eau; ne pas utiliser de jets pleins, Mousse

Moyens d'extinction Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

inappropriés

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



FDS n°: A-10196 Toner - Black Page 3/8

Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière

Produits de combustion dangereux

Produits de décomposition dangereux à cause d'une combustion incomplète, Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)

Conseils aux pompiers

En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Utiliser des appareils autonomes de la respiration à demande de pression si nécessaire pour prévenir l'exposition à la fumée ou les toxines dans l'air.

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection

Autres informations

Inflammabilité Non Inflammable
Point d'éclair Non applicable

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de la poussière

Précautions pour le protection de l'environnement

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher la formation d'un nuage de poussière

Méthodes de nettoyage Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau

chaude fixe le toner

Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires

Voir Section 13 pour plus d'informations

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention

sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle, Éviter l'accumulation de poussière dans des espaces clos, Empêcher la formation d'un nuage de

poussière

Mesures d'hygiène Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques ou conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé, Entreposer à la température ambiante

Produits incompatibles Aucun

Types d'utilisation particuliers

Impression xérographique

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle



FDS n°: A-10196 Toner - Black Page 4/8

Limites d'exposition

ACGIH TLV TWA

ACGIH TLV TWA

OSHA PEL TWA

OSHA PEL TWA

OSHA PEL TWA

Limite d'exposition de Xerox

10 mg/m³ (poussières respirables)

15 mg/m³ (poussières respirables)

2.5 mg/m³ (poussières totales)

0.4 mg/m³ (poussières respirables)

Renseignements sur les composants

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL
Cire de paraffine	TWA: 2 mg/m ³	
Noir de carbone	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³
Le dioxyde de titane	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux
Protection des mains
Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection particulier requis
Aucun équipement de protection particulier requis
Aucun équipement de protection particulier requis

Protection respiratoireRisques thermiques
Aucun équipement de protection particulier requis.
Aucun dans des conditions normales de traitement

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles de l'exposition liés à Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau

la protection de l'environnement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

AspectPoudreOdeurLégère odeurÉtat physiqueSolideSeuil olfactifNon applicableCouleurNoirpHNon applicable

Point d'éclair Non applicable

Point de fusion / point de Non applicable

congélation

Point/intervalle d'ébullition Non applicable

Point de ramollissement 49 - 60 °C / 120 - 140 °F

Taux d'évaporationNon applicableInflammabilitéNon InflammableLimites d'inflammabilité dansNon applicable

l'air

Pression de vapeur Non applicable
Densité de vapeur Non applicable

Densité ~ 1

Solubilité dans l'eau
Coefficient de partage
Température

Négligeable
Non applicable
Non applicable

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non déterminé



FDS n°: A-10196 Toner - Black Page 5/8

Viscosité Non applicable

Propriétés explosives Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une

source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière

Propriétés comburantes Non applicable

Autres informations

Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereusesAucun dans des conditions normales de traitement **Polymérisation dangereuse**Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

Conditions à éviter

Empêcher la formation d'un nuage de poussière. Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière.

Matières incompatibles

Aucun

Produits de décomposition dangereux

Aucun en utilisation appropriée

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Irritation Pas d'irritation de la peau, Aucune irritation des yeux

 DL50 par voie orale
 > 5 g/kg (rat)

 DL50 par voie cutanée
 > 5 g/kg (lapin)

 CL50 par inhalation
 > 5 mg/L (rat, 4 h)

Renseignements sur les composants

Nom chimique	CL50 par inhalation	DL50 par voie cutanée	DL50 par voie orale
Cire de paraffine		3600 mg/kg (Rabbit)	5000 mg/kg (Rat)
Noir de carbone		3 g/kg (Rabbit)	15400 mg/kg (Rat)
Le dioxyde de titane			10000 mg/kg (Rat)

Toxicité chronique

Sensibilisation Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

Effets neurologiques Aucun renseignement disponible

Effets sur les organes cibles Aucun connu

Effets CMR

Effets mutagènes Non mutagène selon le test d'Ames

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de dangers connus ou suspectés pour la reproduction

Cancérogénicité Voir "autres informations" dans cette section

Nom chimique NTP CIRC		m dance micrimanerie dance cette cection	
Hom dimindue	Nom chimique	NTP	CIRC



Noir de carbone	2B
Le dioxyde de titane	2B

Autres informations

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme » .Toutefois, Xerox a conclu que la présence de noir de carbone dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est issue des études évaluant pure, noir de carbone « libre ». L'encre en poudre est quant à elle une formule composée d'un polymère spécialement préparé et d'une faible teneur de noir de carbone (ou d'un autre pigment). Dans le processus de fabrication d'encre en poudre, la faible teneur de noir de carbone est encapsulée dans une matrice. Xerox a testé exhaustivement l'encre en poudre, y compris par un dosage biologique d'exposition chronique pour évaluer la cancérogénicité potentielle. Aucun résultat démontrant l'apparition de cancers chez les animaux exposés n'est constaté pour l'exposition au toner. Les résultats ont été soumis aux agences réglementaires et publiés dans leur intégralité.

Le CIRC (Centre International de recherche sur le Cancer) a énuméré dioxyde de titane comme « peut-être cancérogènes pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de dioxyde de titane dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est basée sur des études chez le rat en utilisant des concentrations élevées de particules de TiO2 pures, indépendants de taille inhalable. Les études épidémiologiques ne suggèrent pas un effet cancérogène chez l'humain. En outre, le dioxyde de titane dans ce mélange est encapsulé dans une matrice ou lié à la surface de l'encre.

Autres effets toxiques

Risque d'aspiration Non applicable Autres effets néfastes Aucun connu

Informations sur d'autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

Renseignements sur les

composants

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés
				aquatiques
Noir de carbone				EC50 > 5600 mg/L 24 h

Persistance et dégradabilité

Ne se biodégrade pas facilement

Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme étant persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

Autres effets néfastes

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.



FDS n°: A-10196 Page 7/8 Toner - Black

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination Peut être enfoui ou incinéré, quand cela est conforme à la réglementation locale En cas

d'incinération, prendre garde à prévenir la formation de nuages de poussières.

Emballage contaminé Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

Autres informations Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer

un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les

égouts ou les cours d'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut réglementaire de l'OSHA

Même si ce produit n'est pas considéré dangereux selon la Norme de communication des risques OSHA (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des renseignements utiles pour la manipulation sécuritaire et la bonne utilisation du produit. La présente fiche devrait être conservée et mise à la disposition des employés et des autres utilisateurs de ce produit.

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPD.

Inventaires internationaux

Est conforme à (aux) **TSCA** LIS/LES Est conforme à (aux)

Réglementations fédérales des

Etats-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372 Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42):

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique. Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations des États



Proposition 65 de la Californie

Le noir de carbone est réglementée en vertu de la Proposition 65 en Californie que si dans la forme de "particules aéroportées non consolidées, de taille respirable". Produits ne contiennent pas de toner noir de carbone sous la forme de "l'air, particules libres de taille respirable". Par conséquent, les exigences de la proposition 65 ne s'appliquent pas à ce produit.

Dioxyde de titane est réglementé en vertu de la Proposition 65 de Californie que si un produit se traduit par l'exposition sous la forme de « particules aéroportées, indépendants de taille respirable ». Produits de toner n'entraînent pas une exposition au dioxyde de titane sous forme de « particules aéroportées, indépendants de taille respirable ». Par conséquent, les exigences de la Proposition 65 ne s'appliquent pas à ce produit.

Nom chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Noir de carbone	1333-86-4	Carcinogen
Le dioxyde de titane	13463-67-7	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par des règlements d'État sur le droit à l'information.

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission2017-01-19Date de révision2023-06-21

Note de révision sections de la FS mises à jour, 3, 16

Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.